



Conseil de sécurité

Soixante-troisième année

5947^e séance

Jeudi 31 juillet 2008, à 9 h 40

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Le Luong Minh	(Viet Nam)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M ^{me} Qwabe
	Belgique	M. Grauls
	Burkina Faso	M. Kafando
	Chine	M. Wang Guangya
	Costa Rica	M. Urbina
	Croatie	M. Skračić
	États-Unis d'Amérique	M. Wolff
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. de Rivière
	Indonésie	M. Kleib
	Italie	M. Mantovani
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Mubarak
	Panama	M. Suescum
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	Sir John Sawers

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur le déploiement de l'Opération hybride
Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2008/443)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 21 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2008/443)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Soudan une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Mohamad (Soudan) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2008/506, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Les membres sont également saisis du rapport du Secrétaire général sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, publié sous la cote S/2008/443.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Belgique, Burkina Faso, Chine, Costa Rica, Croatie, France, Indonésie, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Panama, Fédération de Russie,

Afrique du Sud, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Viet Nam

Votent contre :

Néant

S'abstiennent :

États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 14 voix pour et une abstention. Le projet de résolution est adopté en tant que résolution 1828 (2008).

Je donne à présent la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

Sir John Sawers (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je commencerai par dire que le Royaume-Uni se réjouit de l'adoption aujourd'hui de la résolution 1828 (2008) du Conseil de sécurité et qu'en tant que coordonnateur officieux de cette résolution, je suis reconnaissant à tous les membres du Conseil de leur aide. Nous avons été tout près de parvenir à un consensus, et je regrette que seul le temps nous ait manqué, vraiment, pour répondre aux dernières préoccupations d'une délégation.

Je tiens à faire deux remarques fondamentales sur les discussions d'aujourd'hui. La première est que le Conseil dans son entier, je crois, soutient l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et souhaite qu'elle réussisse. Cela apparaîtra sans doute clairement dans les déclarations que nous faisons après ce vote.

Lorsqu'en 2007, le Conseil de sécurité a pour la première fois confié un mandat à la MINUAD, nous avons pris l'engagement de contribuer à apporter la sécurité au peuple du Darfour. Nous venons aujourd'hui de renouveler cet engagement. Ce n'est pas un engagement que nous prenons à la légère. La récente attaque au cours de laquelle sept soldats de la paix ont été tués rappelle tristement les difficultés et dangers que le personnel de la MINUAD rencontre tous les jours. Je rends une nouvelle fois hommage à ceux qui ont péri. Nous leur devons, à eux et à leurs collègues, de redoubler d'efforts pour la paix et la stabilité au Darfour, sur tout le territoire soudanais et dans l'ensemble de la région.

La deuxième remarque que je tiens à faire au sujet des discussions d'aujourd'hui est que le Conseil de sécurité n'a pas pris position quant à la proposition

du Procureur de la Cour pénale internationale (CPI) d'inculper le Président Al-Bashir. Cette question sera abordée un autre jour.

Je veux être clair en ce qui concerne la position du Royaume-Uni. Mon pays ne jugeait pas opportun d'examiner une question si importante dans le cadre d'une résolution renouvelant le mandat de la MINUAD. C'est bien sûr le Conseil de sécurité qui a décidé, dans la résolution 1593 (2005), que la situation au Darfour appelait une enquête de la CPI. Nous ne nous opposerons pas à une discussion au Conseil pour savoir s'il est possible d'invoquer l'article 16 du Statut de Rome pour le Président Al-Bashir. Cette discussion soulèvera des questions importantes sur la relation entre paix et justice, et ce n'est pas quelque chose que le Conseil de sécurité doit examiner à la hâte.

Compte tenu de l'appui accordé à la résolution aujourd'hui, le Conseil de sécurité et le Secrétariat ont trois tâches à accomplir dans le futur. Premièrement, nous devons faire tout notre possible pour accélérer le déploiement de la MINUAD. Cette résolution souscrit à l'objectif du Secrétaire général d'avoir 80 % des forces en place avant la fin de l'année, c'est-à-dire dans cinq mois. Nous avons tous conscience des obstacles, mais il faut faire bien davantage pour les surmonter.

Deuxièmement, le Conseil doit apporter un appui sans faille au processus politique. Nous nous félicitons vivement de la nomination de M. Bassolé au poste de médiateur en chef; il a notre plein appui.

Troisièmement, le Conseil devra continuer d'examiner les questions cruciales de la justice et de l'impunité au Darfour. L'article 16 du Statut de la CPI fera partie de cette discussion, mais il n'en sera qu'une partie. Le manque de coopération du Soudan avec la CPI sera également abordé, parmi d'autres points.

Les discussions du Conseil au sujet du Darfour ont clairement montré que si les vues divergent quant à la question de l'impunité, notre appui à la MINUAD et aux efforts de l'ONU et de l'Union africaine pour instaurer la sécurité et la stabilité n'en sont pas moins incessants. Ces efforts occupent une place centrale dans la quête de paix au Darfour, et le Conseil de sécurité ne peut pas renoncer à cet objectif. Il reste encore du chemin à parcourir. Il faudra de la patience, de la détermination et une volonté résolue pour prendre des décisions difficiles en cours de route. Mais la paix est à notre portée, et nous devons continuer à nous efforcer de l'atteindre.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie a toujours appuyé l'action de la communauté internationale pour résoudre la situation dans la province soudanaise du Darfour. Les activités de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) sont devenues partie intégrante du processus de paix au Darfour, et on ne saurait trop insister sur leur importance. En outre, la MINUAD est un bon exemple de coopération étroite et pratique entre l'ONU et l'Union africaine dans le domaine du maintien de la paix en Afrique. En conséquence, nous estimons nécessaire non seulement d'appuyer le projet de résolution prolongeant le mandat de la MINUAD mais d'insister sur son adoption rapide.

Cependant, nous sommes profondément préoccupés par la possibilité d'une évolution négative de la situation au Soudan en raison de la demande adressée par le Procureur de la Cour pénale internationale (CPI) aux juges de cette instance pour qu'ils délivrent un mandat d'arrêt contre le Président du Soudan. Nous n'excluons pas la possibilité que les groupes rebelles partisans de la ligne dure qui freinent les progrès du processus politique au Darfour en profitent pour intensifier leur lutte contre le Gouvernement soudanais dans cette région. Des inquiétudes à ce sujet ont été exprimées par de hauts fonctionnaires du Secrétariat.

Partenaire de l'ONU dans le cadre de la MINUAD, l'Union africaine a indiqué qu'il aurait été souhaitable que le Conseil exerce son autorité en vertu de l'article 16 du Statut de Rome de la CPI, et qu'il remette la décision de la Cour. Le Mouvement des pays non alignés a une position analogue, tout comme l'Organisation de la Conférence islamique et la Ligue des États arabes. Les États membres de ces organisations qui font autorité représentent tout simplement l'avis des deux tiers de la communauté internationale.

Regrettablement, cette préoccupation n'a pas été pleinement reflétée dans le projet de résolution à cause de la résistance de certains membres du Conseil de sécurité. La position adoptée par ces délégations pourrait avoir des conséquences négatives inattendues à l'heure où nous nous efforçons d'établir des relations entre le Gouvernement soudanais et la communauté internationale en vue de mener une opération de maintien de la paix et de régler le conflit au Darfour. Ils en porteraient alors l'entière responsabilité.

Nous convenons pleinement que la justice doit être rendue au Darfour, notamment en ce qui concerne les auteurs présumés de crimes atroces. Cela doit être fait sans toutefois négliger d'autres facteurs tout aussi importants qui pourraient avoir un impact sur la stabilité d'une importante région d'Afrique. Nous espérons que le Conseil de sécurité continuera de rechercher le meilleur équilibre possible entre paix et justice au Darfour. C'est précisément l'appel lancé par le Secrétaire général.

M. Urbina (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Pour le Costa Rica, cette occasion est importante. Nous venons d'adopter une résolution dont le texte renouvelle le mandat de la mission conjointe de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et qui réaffirme également l'engagement de ce Conseil d'instaurer la paix dans cette région.

Nous avons pris part aux négociations en ayant toujours comme objectif que la résolution comprenne tous les éléments nécessaires à la réalisation des objectifs de la MINUAD. Au cours des négociations, nous nous sommes déclarés opposés à ce que l'on inclue des éléments n'ayant pas de lien direct avec la mission et qui devront être traités en une autre occasion et dans des circonstances différentes.

Nous aurions souhaité que cette résolution indique expressément la place que le Conseil a réservée à la justice dans le règlement des conflits au Soudan. C'est la raison pour laquelle nous avons appuyé le texte initial, qui contenait une référence à la déclaration présidentielle du 16 juin dernier. Nous avons cependant voté pour un texte qui ne contient plus cette référence mais qui, au premier alinéa de son préambule, réaffirme toutes les résolutions et déclarations présidentielles adoptées par ce Conseil concernant le Soudan. Le Costa Rica pense que ce premier alinéa du préambule réaffirme de manière inconditionnelle la déclaration présidentielle du 16 juin de cette année, dans laquelle le Conseil réaffirme à l'unanimité la résolution 1593 (2005) et invite le Gouvernement soudanais à s'acquitter des obligations qui découlent de cette résolution, y compris l'obligation de coopérer avec la Cour pénale internationale.

Ma délégation se félicite du fait que la résolution que nous avons adoptée aujourd'hui ne modifie en rien la détermination du Conseil à déférer à la justice les auteurs de violations perpétrées contre les plus vulnérables dans le conflit.

Nous aurions souhaité que l'on maintienne également dans le texte la mention des autres opérations de maintien de la paix se déroulant dans les pays limitrophes du Soudan. Comme en d'autres occasions, nous avons plaidé en faveur d'une approche régionale susceptible de répondre aux problèmes du Soudan de manière globale et de prendre en considération les problèmes rencontrés par les pays voisins dont les conflits ont une influence sur ceux du Soudan et les conditionnent.

Pour terminer, j'indique clairement que nous avons sacrifié, dans cette résolution, la mention expresse à des éléments qui sont à nos yeux importants et indispensables au règlement de la situation au Soudan, afin que soit préservée l'unité de ce Conseil et le mandat de la MINUAD exécuté comme il convient.

M. Skračić (Croatie) (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité vient d'adopter la résolution 1828 (2008) autorisant la prorogation d'une année du mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). C'est l'aboutissement d'un long dialogue et de longues consultations menés par les membres du Conseil de sécurité et c'est aussi le reflet du souhait des membres du Conseil de sécurité de trouver un terrain d'entente, ce qui n'a malheureusement pas débouché sur le consensus tant souhaité.

La Croatie voulait que la résolution permette une prorogation prompte et claire du mandat de la MINUAD, pour lui permettre de réaliser l'objectif qu'elle s'était fixé de parvenir à 80 % de son déploiement d'ici à la fin de l'année. La MINUAD est à l'heure actuelle l'opération onusienne la plus importante et la plus onéreuse et, en tant que telle, elle devrait bénéficier de l'appui unanime du Conseil et disposer de directives claires en matière de logistique et de déploiement. La Croatie est fermement convaincue que cela est crucial pour assurer la sécurité, la sûreté et le bien-être de la population du Darfour – cette population qui a souffert atrocement pendant bien trop longtemps. La protection de ces personnes est l'objectif premier du déploiement de la MINUAD, et c'est la principale raison pour laquelle nous avons voté pour l'adoption de cette résolution, bien qu'elle ait été alourdie par certains autres éléments importants mais sans lien avec cette question.

Cela m'amène à l'élément essentiel de mes propos, la coopération entre le Gouvernement soudanais et la Cour pénale internationale, qui a été à

l'origine de certaines controverses et disputes, d'autant plus que des références à ce sujet ont été incluses dans la résolution.

Au nom de ma délégation, permettez-moi de faire les observations suivantes. La Croatie a elle-même été victime d'une agression brutale au début des années 90. Si l'histoire récente de notre région nous a appris quelque chose, c'est que l'impunité des crimes de guerre, nous pouvons le dire avec certitude, n'amène jamais la stabilité en cas de conflit, mais retarde plutôt la concrétisation d'un règlement politique. Si nous devons retenir une leçon, ce serait que les meilleures fondations d'une paix réelle et durable fondée sur la réconciliation sont faites de justice, et uniquement de justice.

Un autre enseignement qui doit être réitéré ici, est que les crimes de guerre relèvent de la responsabilité individuelle et que ce sont des personnes et non pas des nations ou des groupes ethniques qui les commettent. C'est pourquoi la Croatie a appuyé et continue d'appuyer pleinement le travail de la Cour pénale internationale et de son Procureur. Nous estimons que la Cour est un organe indépendant et nous souhaitons éviter que son travail libre et indépendant ne soit entravé. Nous sommes également d'avis que la résolution 1828 (2008) réaffirme le contenu de la déclaration présidentielle du 16 juin 2008 qui indique clairement que le Gouvernement soudanais doit coopérer pleinement avec la Cour pénale internationale afin de mettre fin à l'impunité pour les crimes perpétrés au Darfour.

Enfin, considérant la complexité des problèmes auxquels se heurtent le Darfour, le Soudan et la sous-région, la Croatie plaide également en faveur d'une approche régionale des problèmes de la région. Voilà pourquoi nous avons toujours été favorables à la coopération entre la mission de l'ONU et celle de l'Union africaine au Soudan et dans les pays voisins, et l'avons toujours encouragée, et nous aurions voulu que le texte définitif de cette résolution mentionne ces efforts.

M. Wang Guangya (Chine) (*parle en chinois*) : Le Conseil de sécurité vient d'adopter une résolution prorogeant le mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). Il s'agit d'une résolution importante. Son adoption garantit en fait l'exécution réussie du mandat de l'opération de maintien de la paix internationale la plus importante de l'histoire de l'Organisation des Nations

Unies. C'est pourquoi la délégation chinoise a voté pour la résolution.

La question du Soudan a énormément appelé l'attention de la communauté internationale ces dernières années. Tous les participants ont fini par comprendre que la paix et la stabilité du Soudan, pays important du continent africain, avaient sur la paix et la stabilité de la région et du continent dans son ensemble une incidence que nous ne pouvons ignorer. Le Soudan est un pays au territoire étendu, qui compte de nombreux voisins et affronte des problèmes historiques, religieux, économiques et sociaux compliqués. Il a enduré des guerres et des différends de longue durée.

Cependant, ces dernières années, grâce aux efforts concertés du Gouvernement soudanais et de toutes les forces politiques du pays et, avec l'aide généreuse de la communauté internationale, le Soudan a accompli des progrès remarquables dans le processus de paix. La signature de l'Accord de paix global marque la fin d'une guerre qui a duré une décennie entre le Nord et le Sud. La population a des raisons d'espérer que le Soudan finira par s'engager sur le bon chemin, celui de la paix et du développement.

L'énorme potentiel de développement qui est le sien doit non seulement permettre au Soudan de nourrir et de vêtir sa population et de lui offrir une vie heureuse, mais également de contribuer à la paix et au développement en Afrique dans son ensemble, ce qui est dans l'intérêt commun de la communauté internationale. Dès lors qu'ils favorisent le processus de paix au Soudan, tous les efforts contribuant à améliorer les relations entre le Nord et le Sud du pays facilitent le règlement de la question du Darfour, encouragent l'harmonie entre les différents partis politiques et méritent l'appui généreux de la communauté internationale.

La question du Darfour, qui fait partie des problèmes intérieurs du Soudan, a été sous les projecteurs de la scène internationale ces dernières années. L'Opération hybride au Darfour, menée conjointement par les Nations Unies et l'Union africaine, est une mission qui requiert des investissements énormes et atteint une dimension sans précédent. De son succès dépend la stabilisation rapide de la situation sécuritaire au Darfour et la fourniture sans heurts de l'aide humanitaire sur le terrain, mais ce succès a également une incidence sur la sécurité et la sûreté des dizaines de milliers de soldats de maintien de la paix présents dans le pays.

En outre, la solution fondamentale de la question du Darfour réside dans les négociations politiques. Sans le consensus politique sincère de toutes les parties au Darfour sur la recherche de la paix, il ne peut y avoir de paix dans la région quel que soit le nombre de soldats de maintien de la paix que les Nations Unies y envoient. Les succès et les échecs des opérations internationales de maintien de la paix au cours des dernières années ont montré à plusieurs reprises qu'une condition préalable fondamentale du succès de toutes les missions internationales de maintien de la paix était la recherche de l'approbation et de la coopération du Gouvernement et de la population du pays concerné. Sans cette condition préalable, les opérations internationales de maintien de la paix, même si elles sont élaborées de façon méticuleuse, peuvent essayer des revers et même un échec.

Après plusieurs années d'examen attentif, la communauté internationale a approfondi sa réflexion sur la question du Darfour et a formé progressivement un consensus sur des approches fondamentales, telles que la double stratégie et le mécanisme tripartite. Cette approche consiste essentiellement à donner autant d'importance au processus politique et au déploiement des soldats de maintien de la paix dans un effort visant à mettre en place un mécanisme politique de confiance mutuelle et de coopération entre l'ONU, l'Union africaine et le Gouvernement soudanais, en mettant l'accent sur la promotion de l'initiative du Gouvernement soudanais en matière de coopération. Ces mécanismes efficaces sont importants pour les progrès réalisés jusqu'à présent; ils doivent donc être pleinement respectés et recevoir l'appui de toutes les parties.

La question du Darfour est très compliquée. Les efforts déployés au niveau international pour la régler comportent divers éléments. Pour atteindre les résultats souhaités et obtenir véritablement l'appui de la population du Soudan et de l'Afrique, il est nécessaire de maintenir un équilibre général et de gérer les priorités des négociations politiques, le déploiement des soldats de maintien de la paix, les secours humanitaires, le développement économique et la justice, et d'avancer progressivement en assurant une bonne coordination entre toutes les parties. C'est seulement de cette façon que les opérations de maintien de la paix à l'échelle internationale resteront sur la bonne voie et enregistreront des progrès valables.

Toute action imprudente et hâtive qui néglige les conditions objectives ne pourra pas, en dépit de ses

bonnes intentions, emporter l'approbation et l'appui de la communauté internationale. À l'heure actuelle, les parties intéressées tentent de trouver une solution politique à la question du Darfour, mais aucun progrès ne sera possible sans la pleine coopération du Gouvernement soudanais. La mise en accusation du dirigeant soudanais proposée par le Procureur de la Cour pénale internationale (CPI) est une décision inappropriée prise à un moment inopportun. Cela compromettra sérieusement le climat de confiance politique mutuelle et de coopération entre l'ONU et le Gouvernement soudanais, encouragera l'arrogance des groupes rebelles peu favorables au processus politique et menacera la situation sécuritaire précaire et agitée au Darfour.

C'est pourquoi la proposition de mise en accusation est, inévitablement, critiquée sous tous les angles par de nombreux pays, représentés par des organisations internationales importantes, telles que l'Union africaine, la Ligue des États arabes, l'Organisation de la Conférence islamique et le Mouvement des pays non alignés. Cela mérite toute l'attention et le respect du Conseil de sécurité. La Chine pense que tenter de régler la question de l'impunité par la mise en accusation du dirigeant soudanais par la CPI n'aura d'autre effet que de faire dérailler le processus de règlement de la question du Darfour, et même d'anéantir tous les efforts déployés jusqu'à présent par toutes les parties pour un règlement approprié de la question.

Le Conseil de sécurité assume la responsabilité politique de l'ensemble du processus de paix au Soudan. Il doit aborder la question sous l'angle politique pour veiller à ce que les intérêts généraux du processus politique et le déploiement des soldats de maintien de la paix au Darfour ne soient pas compromis.

Récemment, lors des consultations sur le texte du projet de résolution relatif à la prorogation du mandat de la MINUAD, de nombreux membres du Conseil ont exprimé des points de vue judicieux, que la Chine approuve pleinement. La Chine appuie la requête raisonnable formulée par l'Union africaine et d'autres organisations, demandant que le Conseil prenne rapidement des mesures pour suspendre la mise en accusation du dirigeant soudanais par la CPI, conformément aux dispositions pertinentes.

Le Gouvernement chinois n'a ménagé aucun effort pour faciliter le règlement de la question du

Darfour. Les soldats de maintien de la paix chinois sont déjà en première ligne de l'opération internationale de maintien de la paix au Darfour. À l'heure actuelle, tous les contingents de génie civil participant à la mission au Darfour ont été déployés. Le Gouvernement chinois a le devoir de créer les conditions favorables leur permettant de mener à bien la mission internationale de maintien de la paix de façon sûre et sans heurts. Je promets solennellement que le Gouvernement chinois œuvrera avec le reste de la communauté internationale pour favoriser un règlement rapide de la question du Darfour et contribuera à la paix, à la stabilité et au développement du Darfour.

M. Mubarak (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Je voudrais d'emblée remercier la délégation du Royaume-Uni pour les énormes efforts qu'elle a déployés pour préparer le projet de résolution d'aujourd'hui sur la prorogation du mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) pour 12 mois supplémentaires, jusqu'au 31 juillet 2009. Nous exprimons notre profonde gratitude à la délégation du Royaume-Uni pour la compétence avec laquelle elle a dirigé les consultations sur le projet de résolution. Ma délégation a participé aux consultations à partir de l'hypothèse communément admise que le but fondamental du projet de résolution est de proroger le mandat de la MINUAD, en tenant compte des aspects techniques pertinents pour achever efficacement le déploiement de la mission, comme prévu et stipulé dans la résolution 1769 (2007), sans aborder de nouveaux éléments qui doivent être considérés à part.

Depuis le début des consultations, le projet de résolution contenait des éléments concernant les principes de justice et la lutte contre l'impunité dans le cadre des crimes commis au Darfour. Tous les membres du Conseil sont d'accord sur ces principes. Toutefois, le contenu de ces éléments a été confondu avec les mesures prises récemment par le Procureur général de la Cour pénale internationale (CPI). Les implications, les craintes et préoccupations qu'elles ont suscitées au Soudan et ailleurs ont été exprimées par différentes organisations régionales, dont l'Union africaine, principal partenaire de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), la Ligue des États arabes et l'Organisation de la Conférence islamique. C'est ce qui a conduit la délégation de la Jamahiriya arabe libyenne et les délégations de l'Afrique du Sud et du Burkina Faso, avec l'appui des délégations d'autres membres du

Conseil, à proposer des amendements au projet de résolution sur la base des positions adoptées par ces organisations régionales quant aux répercussions de ces mesures, qui pourraient compromettre les efforts de paix déployés au Darfour et compliquer davantage la situation au Soudan et dans toute la région.

Nous avons demandé que l'on inclue dans le projet de résolution la demande faite par le Conseil de sécurité à la CPI de surseoir à l'examen de la requête du Procureur général conformément aux dispositions de l'article 16 du Statut de Rome, en vertu duquel le Conseil de sécurité dispose de l'autorité nécessaire pour demander à la CPI que toutes poursuites ou enquête soient différées de 12 mois. Cette proposition a été rédigée de manière à refléter les termes utilisés dans le communiqué de la cent quarante-deuxième réunion du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, publié le 21 juillet 2008, qui exprime la nécessité de poursuivre la recherche de la justice de manière à ne pas entraver ou compromettre les efforts visant à promouvoir une paix durable, et a fait part de sa préoccupation face à la mise en accusation abusive de dirigeants africains, conformément à sa décision sur l'abus du principe de la juridiction universelle adoptée à la Conférence de l'Union lors de sa onzième session ordinaire tenue à Charm el-Cheikh, les 30 juin et 1^{er} juillet 2008.

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine exprime sa conviction que, compte tenu du caractère délicat des processus en cours au Soudan, l'approbation par la Chambre préliminaire de la CPI pourrait sérieusement affecter les efforts en cours au Soudan visant à faciliter le règlement rapide du conflit et à promouvoir une paix durable et la réconciliation sur l'ensemble du Soudan, ce qui apaiserait les souffrances des populations du Darfour, et encouragerait la stabilisation du pays et de la région. De surcroît, le Conseil de paix et de sécurité a insisté sur la nécessité de conduire la justice internationale de manière transparente et juste, conformément aux principes du droit international, de manière à ne pas être perçue comme fondée sur deux poids deux mesures, et a exprimé sa préoccupation face aux menaces que de tels développements pourraient faire peser sur les efforts visant à promouvoir l'état de droit et la stabilité, ainsi qu'à bâtir des institutions nationales fortes en Afrique.

Malgré toutes les raisons que nous avons avancées pour justifier les amendements que nous avons proposés dans le cadre de ce projet de résolution,

nous n'avons pas reçu les réponses espérées de la part de certains membres du Conseil. En outre, étant donné que cette résolution porte sur une question très importante et délicate, à savoir la reconduction du mandat de la MINUAD avant l'échéance, et que nous sommes soucieux de veiller à ce que la Mission s'acquitte de sa tâche sans interruption et efficacement, nous avons accepté le libellé consensuel figurant au neuvième alinéa du préambule, qui permet au Conseil d'étudier plus avant la possibilité d'invoquer l'article 16 du Statut de Rome de la CPI en ce qui concerne la situation au Darfour. Nous espérons que cela se fera dès que possible, étant donné que l'objectif principal est toujours d'assurer la sécurité et la stabilité au Soudan et dans la région, ainsi que la paix et la sécurité nécessaires pour assurer le succès de la Mission au Darfour.

C'est pourquoi nous avons voté pour la résolution. Nous sommes convaincus que nous n'avons pas sacrifié notre proposition de base en vain car nous avons pu recueillir l'appui de 14 membres du Conseil, ce qui est une victoire pour l'ensemble du Conseil. Je me pose toutefois la question suivante : si, alors que plus des deux tiers des membres de la communauté internationale le demande, le Conseil n'invoque pas l'article 16 du Statut de Rome, quand le fera-t-il?

M. Kafando (Burkina Faso) : Monsieur le Président, vous me permettez de remercier la délégation du Royaume-Uni pour les efforts inlassables qu'elle a déployés dans le cadre de la négociation de la résolution que nous venons d'adopter, renouvelant le mandat de la Mission hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). Je dois dire à l'Ambassadeur Sawers et à la délégation du Royaume-Uni qu'en cette occasion, nous avons pu apprécier à sa juste valeur la patience britannique.

Le Burkina Faso a appuyé la résolution, convaincu que la MINUAD est le relais indispensable dans le cadre des efforts de recherche de la paix et de la stabilité au Darfour. C'est du reste, conscient de cela, qu'il a décidé de déployer bientôt au Darfour un bataillon de près de 800 éléments pour apporter sa contribution à la pacification du Soudan. Nous exprimons notre satisfaction de voir que le Conseil est parvenu à garder son unité pour le renouvellement du mandat de la MINUAD. Nous lançons un appel aux pays contributeurs de troupes, aux donateurs et à l'ensemble de la communauté internationale pour qu'ils apportent tout l'appui nécessaire au Secrétaire général pour lui permettre d'atteindre l'objectif qu'il

s'est fixé de déployer 80 % de la MINUAD avant le 31 décembre 2008.

Le Burkina Faso a voté pour la résolution bien que toutes ses préoccupations n'aient pas été prises en compte, notamment celles exprimées par l'Union africaine dans le communiqué du 21 juillet 2008 du Conseil de paix et de sécurité. Comme m'a délégué l'a déjà souligné lors de nos dernières consultations, l'ONU a investi d'importants moyens et déployé des efforts considérables dans la recherche d'une solution politique à la crise du Darfour.

Si l'on ajoute au niveau du déploiement attendu de la MINUAD, l'engagement actuel des autorités soudanaises et la prise de fonctions imminentes du nouveau Médiateur en chef conjoint Union africaine-Nations Unies, il nous paraît évident que la communauté internationale n'a jamais été aussi proche d'une solution politique à cette crise. Il est donc souhaitable que toutes les chances de réussite soient données à ce processus pour mettre fin à l'un des conflits les plus meurtriers du continent africain. C'est la raison pour laquelle il est absolument indispensable que le Conseil de sécurité revienne ultérieurement sur la question, conformément au neuvième alinéa du préambule de la présente résolution.

M. Wolff (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis accueillent avec satisfaction et appuient vigoureusement la prorogation du mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). La décision prise d'aujourd'hui témoigne de l'appui constant qu'apporte le Conseil de sécurité à cette opération de maintien de la paix et à son objectif qui est de protéger les populations civiles vulnérables du Darfour.

Les États-Unis se sont abstenus dans le vote parce que le passage ajouté à la résolution enverrait le mauvais message au Président soudanais Al-Bashir et saperait les efforts consistant à le traduire, lui et d'autres, en justice.

Le Conseil ne peut ignorer les terribles crimes commis tout au long du conflit au Darfour, ni les souffrances humaines massives dont le monde a été le témoin. Il s'est penché sur cette situation tragique lorsqu'il a adopté la résolution 1593 (2005); les États-Unis, à cette époque, avaient souligné l'importance qu'ils attachaient, et qu'ils continuent d'attacher aujourd'hui, au rôle du Conseil en ce qui concerne les enquêtes et les poursuites menées par la Cour pénale internationale (CPI). Cela n'est pas un secret, les États-

Unis s'étaient abstenus dans le vote sur cette résolution en raison de leurs préoccupations relatives à la CPI, mais, comme nous l'avions déjà dit lorsque la résolution 1593 (2005) a été adoptée :

« Nous sommes tout à fait favorables à ce que les responsables des crimes et des atrocités commis au Darfour soient traduits en justice et à ce qu'il soit mis fin au climat d'impunité qui y règne. Les violateurs du droit international humanitaire et du droit relatif aux droits de l'homme doivent rendre compte de leurs actes ». (S/PV.5158, p. 3)

Cela étant dit, je voudrais faire quatre observations concernant le soutien solide que nous continuons d'apporter à la MINUAD.

Premièrement, les États-Unis sont de plus en plus inquiets de la situation sur le terrain et continueront de surveiller de près la situation au Darfour. Nous sommes disposés à prendre des mesures supplémentaires, si nécessaire, afin que la MINUAD puisse se déployer rapidement et intégralement et qu'elle ait les moyens de s'acquitter pleinement de son mandat.

Deuxièmement, nous regrettons profondément qu'un an après l'adoption de la résolution 1769 (2007), la MINUAD ait à peine commencé à remplir sa mission vitale. Pour l'heure, seulement un peu plus de 9 000 soldats et agents de police sont déployés, ce qui n'est même pas la moitié des effectifs autorisés. La lenteur du déploiement de la MINUAD nuit gravement à sa capacité de se protéger et de s'acquitter de son mandat au Darfour. Le Conseil de sécurité a tenté de mettre fin aux souffrances des populations du Darfour, mais nous avons échoué dans notre responsabilité de les protéger. Nous apprécions les efforts du Secrétaire général, des pays fournisseurs de contingents et des donateurs qui les aident, mais nous devons faire mieux et faire plus. La vie des soldats de la paix des Nations Unies et de millions de civils innocents en dépend. Nous exhortons toutes les parties à redoubler d'effort pour permettre le déploiement rapide, complet et efficace de la MINUAD.

Les États-Unis participent pleinement à cet effort en s'occupant de former et équiper les soldats de la paix pour qu'ils répondent aux normes requises pour la MINUAD. Nous continuerons à chercher de nouveaux moyens de fournir une assistance concrète au déploiement intégral et rapide de la MINUAD. Nous demandons instamment à l'ONU de redoubler d'efforts pour mettre en place l'infrastructure requise pour le

déploiement rapide de la MINUAD, ainsi que pour envoyer le matériel des contingents au Darfour le plus rapidement possible. Nous exhortons l'ONU à envisager toutes les possibilités à sa disposition pour améliorer les résultats sur ces points cruciaux, puisque la lenteur des progrès dans ces domaines continue de freiner le déploiement et le fonctionnement de la MINUAD.

Troisièmement, nous demandons au Gouvernement soudanais de tout mettre en œuvre pour faciliter le déploiement de la MINUAD. Nous exigeons du Gouvernement soudanais qu'il accepte sans réserve toutes les contributions de contingents et selon l'ordre dans lequel les commandants de la MINUAD jugent qu'il est possible de les déployer. Nous exigeons du Gouvernement soudanais qu'il respecte pleinement l'ensemble des résolutions du Conseil de sécurité, ainsi que les dispositions de l'accord sur le statut des forces et tous les accords relatifs à la MINUAD. Le Gouvernement soudanais doit garantir la liberté de circulation et la sécurité de la MINUAD dans l'exercice de son mandat. Toutes les attaques perpétrées contre le personnel de la MINUAD sont inacceptables et ne seront pas tolérées. Nous devons tenir le Gouvernement soudanais responsable de la sûreté et de la sécurité de la MINUAD et de son personnel.

Quatrièmement, les États-Unis continueront de surveiller de manière constante le processus de paix et prendront toutes les mesures nécessaires pour l'appuyer. Nous demandons instamment à toutes les parties au conflit au Darfour de parvenir à un règlement durable. La MINUAD doit s'acquitter de sa mission dans le contexte d'un processus de paix viable si l'on veut mettre fin aux souffrances terribles vécues au Darfour.

M. de Rivière (France) : Ma délégation se réjouit de l'adoption de la résolution 1828 (2008) et elle remercie chaleureusement le Royaume-Uni pour les efforts qu'il a fournis pour mener à bien cette négociation. La France soutient pleinement l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et souhaite que son déploiement progresse rapidement et sans entrave. Elle tient à souligner que la question du soutien à la MINUAD est un point qui fait l'unanimité pour les membres du Conseil et elle s'en réjouit. La situation au Darfour, de même que la situation dans les régions frontalières des pays voisins affectés par cette crise, continue en effet de mériter l'engagement déterminé du Conseil. Nous ne devons

ménager aucun effort pour que la MINUAD soit mise en mesure d'accomplir sa mission.

Nous avons pris note de la demande émise notamment par l'Union africaine de surseoir au processus initié par la Cour pénale internationale (CPI). Pour sa part, la France est fermement attachée à la lutte contre l'impunité et à l'action de la CPI qui doit suivre un cours qui lui est propre. Nous continuons d'appeler à la coopération des autorités soudanaises avec la Cour, y compris en ce qui concerne les deux mandats d'arrêt existants, qui concernent MM. Haroun et Kushayb. La France appelle également les autorités soudanaises et toutes les parties à cesser les hostilités, faciliter l'action des opérateurs humanitaires, coopérer avec la MINUAD et s'engager résolument dans un processus politique, sous l'égide des Nations Unies et de l'Union africaine.

M. Kleib (Indonésie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais, moi aussi, exprimer la reconnaissance de ma délégation à la délégation du Royaume-Uni qui a élaboré ce projet de résolution et qui a assumé un rôle de chef de file dans les négociations, auxquelles elle a ménagé tout le temps nécessaire. Il est regrettable effectivement que cette résolution n'ait pas recueilli un consensus.

Ma délégation appuie pleinement le déploiement et le rôle de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), et par conséquent la prorogation de son mandat. En tant que membre de l'Organisation des Nations Unies, fournisseur de contingents de police à la MINUAD, et en souvenir de la tragédie fort regrettable dont a été victime récemment le personnel de la MINUAD, l'Indonésie se félicite que cette résolution mette l'accent sur la question de la sécurité et de la sûreté du personnel de la MINUAD, y compris en ce qui concerne les contributions d'urgence et la rapide livraison des moyens de mise en œuvre essentiels.

Comme indiqué au paragraphe 9 de la résolution 1828 (2008),

« il ne saurait y avoir de solution militaire au conflit du Darfour et [...] la paix ne peut être rétablie au Darfour qu'à la suite d'un règlement politique associant toutes les parties et du déploiement réussi de la MINUAD ».

La résolution exprime le fait que le Conseil insiste sur une solution politique et qu'il est prêt à prendre des mesures contre ceux qui entravent le processus de paix.

Je voudrais également réitérer la position de l'Indonésie sur la nécessité de promouvoir un équilibre entre la recherche de la justice et la recherche de la paix. A cet égard, nous appuyons pleinement les vues que l'Union africaine, la Ligue des États arabes et l'Organisation de la Conférence islamique ont exprimées dans la lettre qu'elles ont chacune adressée au Conseil, de même que celles du Mouvement des pays non alignés qui estime que le Conseil de sécurité doit assumer ses responsabilités quant au maintien de la paix et de la sécurité internationales et veiller à ce que le processus de paix en cours au Darfour ne soit pas mis en péril.

Ma délégation appuie par conséquent l'appel lancé au Conseil pour qu'il envisage de demander à la CPI de déférer l'enquête sur la situation au Darfour, conformément à l'article 16 du Statut de Rome. En effet, la résolution 1593 (2005), qui a saisi le Procureur de la CPI de la situation au Darfour, envisage, au deuxième alinéa de son préambule, le possible renvoi de l'affaire. Le Statut de Rome reconnaît lui-même le rôle des considérations politiques et sécuritaires dans la poursuite de la justice, comme l'illustre son article 16.

À présent, le Conseil de sécurité doit trouver des moyens de répondre à toute obstruction au processus de paix et au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous espérons que le Conseil accédera à la requête de ces organisations, en particulier l'Union africaine, qui est le partenaire de l'Organisation des Nations Unies dans l'entreprise politique et de maintien de la paix au Darfour. Le Conseil de sécurité s'est saisi de la question du Darfour en raison de l'urgence de protéger sa population. Une persistance du conflit ne servirait clairement pas cet objectif.

Enfin, nous formons le vœu que la résolution que nous venons d'adopter appuie non seulement en permanence le travail de la MINUAD, mais contribue également à promouvoir l'Accord de paix et à atténuer la gravité de la situation humanitaire au Darfour.

M. Grauls (Belgique) : Nous nous réjouissons de ce que le Conseil ait renouvelé aujourd'hui le mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). C'est un message fort pour la poursuite du déploiement de cette mission qui œuvre dans des conditions très difficiles pour le bien-être de la population au Darfour, et c'est la raison pour laquelle la Belgique a voté pour la résolution 1828 (2008).

Cette résolution contient des appels forts au Gouvernement soudanais, notamment de coopérer

entièrement avec la MINUAD et de mettre en œuvre ses engagements. Un an après notre première décision de déployer la mission, il est grand temps que le Soudan cesse toute obstruction au déploiement. La résolution appelle aussi une nouvelle fois les parties à cesser les violences. Elle se réfère particulièrement aux bombardements aériens, qui tuent d'innocents civils.

Non moins importants sont les éléments de texte qui exigent un accès humanitaire sans restriction et s'insurgent contre les violences à l'égard des travailleurs humanitaires et des membres de la mission de maintien de la paix. Nous tenons d'autre part beaucoup aux paragraphes de cette résolution qui appellent à une revitalisation du processus politique et demandent à toutes les parties de s'engager pleinement dans le processus, en particulier à ceux des rebelles qui restent réticents ou refusent de s'engager.

Un autre volet du texte concerne la lutte contre l'impunité et l'importance de poursuivre les crimes commis au Darfour, et nous avions espéré un accord pour du langage encore plus ferme à ce sujet. La Belgique a pris une position de principe très claire dès le début de ces débats. La lutte contre l'impunité au Darfour est une priorité absolue et doit aller de pair avec le processus politique pour qu'une solution durable soit trouvée.

Nous soutenons fermement la Cour pénale internationale et la poursuite de la justice internationale, et nous attendons en ce moment les décisions que la Chambre préliminaire prendra dans quelques mois au sujet de l'arrêt du Procureur de la Cour pénale internationale. Nous réfutons les arguments de ceux qui demandent au Conseil de réagir par anticipation en utilisant l'article 16 du Statut de Rome à des développements que nous ne pouvons pas prédire à ce stade. Certains voulaient même intégrer cet élément dans cette résolution sur la MINUAD, où ce débat n'a aucunement sa place. C'est pour cela que la résolution indique que certaines délégations pourront revenir au Conseil sur la question de la procédure en cours à la Cour pénale internationale.

C'est le Conseil de sécurité qui a demandé à la Cour pénale internationale, par la résolution 1593 (2005), de se saisir de la situation au Darfour. Étant donné le refus systématique de coopérer, nous avons appelé une nouvelle fois le Gouvernement soudanais à coopérer avec la Cour à travers la déclaration présidentielle du 16 juin. Le Gouvernement doit en particulier remettre à la Cour les deux personnes

contre lesquelles elle a délivré un mandat d'arrêt, Ahmed Haroun et Ali Kushayb, et qui continuent de jouir de l'impunité au grand jour au Soudan.

Les obligations et responsabilités du Soudan au Darfour sont claires. Elles figurent dans toutes les résolutions précédentes et dans ce texte-ci. La Belgique continuera d'œuvrer au Conseil de sécurité pour obtenir le respect de toutes les résolutions du Conseil par le Soudan. Nous le devons aux populations du Darfour, mais nous le devons aussi à la cause de la justice internationale.

Enfin, je voudrais remercier la délégation britannique pour ses efforts qui ont conduit à l'adoption de la résolution 1828 (2008).

M. Mantovani (Italie) (*parle en anglais*) : Je tiens moi aussi à féliciter la délégation britannique pour ses efforts durant les négociations qui ont abouti au résultat d'aujourd'hui.

L'Italie se réjouit de l'adoption de la résolution 1828 (2008) sur le renouvellement du mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). Je saisis cette occasion pour exprimer notre appui le plus vif à la force. À ce propos, nous jugeons absolument essentiel que le déploiement de la MINUAD devienne vraiment total et que la force accomplisse ses tâches avec une complète efficacité, compte tenu en particulier de la situation humanitaire tragique et des terribles conditions de sécurité de la population civile. En même temps, nous réaffirmons l'importance cruciale de la recherche d'une solution politique au Darfour, en appelant toutes les parties à prendre une part pleine et constructive au processus de paix. À cette fin, nous accueillons avec satisfaction la nomination du Médiateur en chef conjoint de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies, M. Djibril Yipènè Bassolé.

L'Italie, en tant que membre fondateur de la Cour pénale internationale (CPI), appuie pleinement l'inviolabilité de l'indépendance de la Cour et son rôle dans la promotion de la justice internationale et la lutte contre l'impunité. Enfin, l'Italie adhère sans réserve à la déclaration de la présidence de l'Union européenne en date du 15 juillet.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Viet Nam.

Le Viet Nam a voté pour le projet de résolution publié sous la cote S/2008/506, conformément à sa

politique d'appui au déploiement total et rapide de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), et donc pour le renouvellement du mandat de la MINUAD pour une nouvelle période de 12 mois, soit jusqu'au 31 juillet 2009.

Nous voudrions remercier la délégation britannique d'avoir présenté le projet de résolution sur lequel nous venons de voter. Nous notons avec satisfaction que nos contributions ont été reprises dans le texte de la résolution. Le Viet Nam maintient que le Conseil doit adopter une approche globale face au conflit du Darfour, qui appelle une attention égale sur la paix et la justice; le processus politique et le processus de paix; déploiement de la MINUAD et la sécurité de son personnel, en vue d'assurer son bon fonctionnement; et la réconciliation au Darfour et dans l'ensemble du Soudan.

Nous partageons les préoccupations de l'Union africaine, de la Ligue des États arabes et du Mouvement des pays non alignés, ainsi que celles de nombreux États Membres de l'ONU et membres du Conseil, quant aux effets négatifs que pourrait avoir l'inculpation du Président du Soudan, demandée par le Procureur de la Cour pénale internationale, sur le processus de paix dans ce pays et sur les activités mêmes de la MINUAD. Nous notons que ces préoccupations trouvent un écho au neuvième alinéa du préambule de la résolution.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne à présent la parole au représentant du Soudan.

M. Mohamad (Soudan) (*parle en arabe*) : Aujourd'hui, Monsieur, marque le dernier jour du mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), et c'est aussi le dernier jour de votre présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet. Je tiens à cette occasion à vous dire ma gratitude, Monsieur le Président, pour la sagesse et l'extrême habileté avec lesquelles vous avez animé les travaux du Conseil de sécurité pendant ce mois extrêmement chargé, au cours duquel nous avons été témoins de nombreux faits nouveaux. Cette attitude, Monsieur le Président, reflète votre sagesse diplomatique, votre grand professionnalisme ainsi que la grandeur de votre pays et ses contributions historiques, qui sont une source d'inspiration pour tous les peuples.

Je voudrais par ailleurs remercier l'Ambassadeur Sawers, Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, qui a parrainé la résolution, pour les efforts notables qu'il a déployés. Nous félicitons la délégation britannique de ses efforts inlassables à cet égard.

Mon pays se félicite que le Conseil de sécurité ait adopté la résolution spéciale prorogeant le mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). Le mandat de la mission, tel que défini dans la résolution 1769 (2007), ouvrait la voie de la coopération et du partenariat entre le Soudan, l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies. Depuis que nous avons adopté cette résolution, il y a un an jour pour jour, de nombreux faits nouveaux importants sont intervenus dans le cadre de cette opération hybride qui, nous l'espérons, sera déployée à 80 % d'ici à la fin de cette année, comme indiqué par le Secrétaire général.

Je voudrais souligner devant le Conseil que le Soudan continue d'être pleinement engagé vis-à-vis des obligations qu'il a contractées dans le cadre de l'Opération hybride et qu'il continuera à en être ainsi. Le Conseil de sécurité devrait garantir une coopération réciproque; accorder la priorité absolue au processus de paix; dissiper toutes les menaces au processus de paix, telles que la mesure décidée par le Procureur de la Cour pénale internationale (CPI); adopter des mesures décisives contre les mouvements rebelles qui s'efforcent de saper le processus de paix à tel point que certains ont même envahi notre capitale, Khartoum; et cesser d'envoyer des messages contradictoires à ces groupes rebelles.

La résolution adoptée aujourd'hui souligne clairement que nous devrions appuyer le Médiateur en chef, M. Djibril Bassolé. Le Conseil doit joindre le geste à la parole, et les efforts de M. Bassolé devraient être appuyés de manière à nous permettre de maintenir une paix durable au Darfour et d'accompagner les efforts nationaux déployés dans notre pays pour encourager le processus de paix, comme cela a été démontré par la visite historique du Président de la République du Soudan dans les trois provinces du Darfour au cours des derniers jours.

En soulignant notre volonté de favoriser la marche vers la paix et le maintien de la paix ainsi que l'aide humanitaire et le relèvement du Darfour, nous saluons, avec respect et gratitude, le rôle important et historique joué par l'Union africaine. L'Union africaine

est le partenaire principal, avant même l'ONU, dans le maintien de la paix au Darfour et dans le processus de paix qui y a lieu. L'Union africaine n'est pas un élément étranger; en fait, il s'agit d'un partenaire indissociable de toutes les questions liées au Darfour.

À l'heure où nous nous félicitons du rôle joué par l'Union africaine, le principal partenaire dans toutes les questions liées à la paix et à la stabilité au Darfour, nous saluons également l'adoption très importante par l'Union africaine, lors de la réunion ministérielle d'urgence de son Conseil de paix et de sécurité qui s'est tenue à Addis-Abeba, d'une résolution visant à surmonter les obstacles et les complexités causés par la mesure malencontreuse et tragique prise par le Procureur de la CPI contre l'un des plus grands dirigeants du continent africain, qui a mis fin au conflit le plus long qui ravageait la région et instauré la paix entre le sud et le nord du Soudan.

À l'heure où la politique de deux poids, deux mesures est répandue et où des crimes bien réels sont dissimulés en de nombreuses régions du monde, l'Afrique, affligée par ses propres problèmes, espère que ses efforts et initiatives seront respectés par cette Organisation, dont elle est le partenaire privilégié. Nous devons laisser derrière nous la mesure prise par le Procureur, car elle mène à la destruction et à la ruine, et présente un danger catastrophique pour la stabilité, la sécurité et l'unité du Soudan et de l'ensemble de la région, et même de l'ensemble du continent africain.

Pour terminer, je voudrais une fois encore vous exprimer ma gratitude, à vous et aux membres du Conseil, pour les efforts remarquables que vous avez déployés. Je répète que nous nous félicitons de la reconduction du mandat de la MINUAD. Nous voudrions également souligner que nul n'est plus touché et préoccupé par le problème du Darfour que le Gouvernement et le peuple soudanais. Nous constatons avec satisfaction que la communauté internationale respecte la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale du Soudan, attitude renforcée par la mesure tangible que contient la résolution adoptée par ce Conseil.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie l'Ambassadeur Mohamad de ses aimables paroles à l'adresse de la présidence.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Étant donné qu'il s'agit de la dernière séance du Conseil tenue sous la présidence vietnamienne, je voudrais à cette occasion faire part de notre profonde gratitude à tous mes collègues du Conseil qui ont prêté leur inestimable concours à ma délégation. Je voudrais également remercier l'équipe du secrétariat du Conseil de sécurité de son appui indéfectible tout au long de ce mois et à tous les autres membres du Secrétariat qui ont travaillé en coulisses pour appuyer le travail de la présidence.

La séance est levée à 22 h 50.